



Réunion du Conseil Municipal

Du 27 mai 2020 à 19h30

PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes de Limas le 27 mai 2020 à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Michel THIEN.

PRESENTS : M. THIEN, Mme LAFORET, M. GIRIN, Mme PARIOT, M. BRAYER, Mme CALEYRON, M. BOUVANT, Mme GIRAUD, M. JOMAIN, Mme RIVET, M. KALFON, Mme JONCHY, M. WADBLED, Mme LACHIZE, M. TROUVE, M. CHEVALIER ; Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, M. MARTIN, Mme VACHE, M. SILVY, M. GIRARDOT, Mme RIVIERE, M. WAKOSA, Mme GRONDIN COUPANEC.

ABSENT AVEC POUVOIR : Mme DUC (pouvoir à Monsieur GIRIN)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PARIOT

La séance, pour répondre au caractère public en l'absence de présence physique de public, est retransmise en direct via youtube.

Cette séance est la séance d'Installation du conseil municipal, à l'issue du scrutin organisé dimanche 15 mars 2020.

La séance a été ouverte à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Michel THIEN en sa qualité de doyen du conseil municipal conformément à l'article L.2122-8 du CGCT qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mme Véronique PARIOT a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal en vertu de l'article L. 2121-15 du CGCT.

Madame Lucie RIVIERE et Monsieur Claude KALFON ont été désignés assesseurs.

Le doyen a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 26 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Point n° 1 : Election du maire

Le maire est élu à bulletin secret par le conseil municipal, parmi ses membres, au scrutin uninominal majoritaire à trois tours, pour six ans.

Le président de séance interroge les conseillers pour savoir lesquels se portent candidat au poste de maire.

La Liste « Vivre et agir à Limas » propose la candidature de Monsieur Michel THIEN à l'élection de maire.

La liste « Limas ensemble pour l'avenir » propose la candidature de Madame Véronique GRONDIN COUPANEC à l'élection de maire.

Allocution de Monsieur GIRARDOT :

« Mes chers collègues,

Je voudrais d'abord souhaiter la bienvenue à toutes et tous, et en particuliers aux nouveaux Conseillères et Conseillers Municipaux.

Dans ces temps encore jamais vécus, nous avons à cœur de participer à cette première étape de remise en route de nos institutions municipales afin qu'elles participent au mieux à l'intérêt général.

J'ai le plaisir de constater que de nouvelles générations de Limassiennes et Limassiens ont décidé de s'intégrer à la vie citoyenne de notre cité et nous en sommes fiers.

Ce nouveau conseil municipal est constitué de femmes et d'hommes aux compétences humaines, sociales, culturelles et autres qui représentent une véritable richesse pour la vie politique et démocratique de Limas.

Nous allons poursuivre le fonctionnement collectif de notre groupe d'élus et y associer les autres membres de la liste ainsi que ceux qui voudraient nous rejoindre.

L'intelligence collective, la transparence, l'écoute, la rencontre, et l'élaboration de projet avec la participation citoyenne, ce sera la ligne de conduite que nous allons poursuivre ensemble ces 6 prochaines années.

En conséquence, mes chers collègues, notre nouveau groupe LEA – Limas Ensemble pour l'Avenir - a décidé de présenter Véronique GRONDIN-COUPANEC comme candidate à la fonction de Maire de Limas.

Je vous remercie. »

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 27

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Décompte du nombre de bulletins pour chaque candidat.

Madame GRONDIN COUPANEC Véronique a obtenu 4 voix.

Monsieur THIEN Michel a obtenu 23 voix.

Monsieur THIEN Michel est proclamé maire pour le mandat 2020-2026.

Le nouveau maire endosse l'écharpe tricolore et prend la présidence de la séance.

Allocution de Monsieur Michel THIEN :

« Merci ! Je suis très honoré de votre confiance, je remercie mes collègues et toute mon équipe qui ont travaillé avec moi pour ce résultat. Avant de développer mon propos, j'exprime toute ma compassion à ceux qui ont été frappés par ce fléau, directement ou indirectement. Dans mes remerciements, j'associe tous les anciens élus qui, pendant 6 ans, ont œuvré avec abnégation pour Limas. Je remercie également l'opposition.

Les circonstances particulières de cette élection m'ont amené, dès le lendemain du 1^{er} tour, à réorganiser la continuité du service public. Je l'ai fait comme la loi d'urgence sanitaire l'exigeait avec une équipe réduite. Madame la DGS a toujours été présente et d'un grand soutien dans cette nouvelle organisation. Je dois aussi souligner l'engagement de certains personnels sans qui la continuité du service public aurait été difficile, voire impossible. J'ajouterai que, spontanément, des élus, des anciens élus et des bénévoles se sont mis à la disposition de la commune ce qui nous a permis de faire des actions aux profits des personnes vulnérables :

- *Recensement de plus de 400 personnes avec des offres d'aides variées*
- *Confection et distribution de masques*
- *Courses ou tout simplement un contact humain.*

Nous avons vécu un grand moment de solidarité et je remercie tous ceux qui ont participé à cet élan.

Nous voici donc réunis, mes chers collègues, pour une nouvelle étape de notre vie municipale. Je souhaite que celle-ci soit le plus profitable possible à notre commune. Pour ma part, comme je l'ai toujours fait, j'apporterai toute mon énergie au service de Limas et de nos concitoyens.

Je le ferai avec humilité, en gardant à l'esprit que cette pandémie qui a mis le monde en quarantaine en faisant plusieurs centaines de milliers de morts n'est pas terminée !

Nous devons toujours être vigilant...

Prenez soin de vous !

Allocution de Madame Véronique GRONDIN COUPANEC :

« Chers collègues,

Je tenais à vous dire que je suis honorée d'intégrer cette assemblée et j'aborde ce mandat avec enthousiasme et responsabilité.

Comme l'a dit Thierry Girardot, je me porte candidate au poste de Maire de Limas pour aller au bout de la confiance que les électeurs Limassiennes et Limassiens, à hauteur de 32.5 %, ont accordé à notre liste.

Ils attendent :

- plus de démocratie participative dans leur commune,*
- des projets solidaires qui s'adressent à tous, personnes âgées, enfants, adolescents, habitants de tous les quartiers,*
- et ils veulent relever à bras le corps et sans tarder les défis du réchauffement climatique.*

Sur ces questions, et notamment celle de la transition vers une société moins dépendante des énergies fossiles, le consensus est devenu indispensable à Limas, surtout depuis ces derniers mois qui nous ont fait prendre conscience brutalement de l'interdépendance qui existe entre notre environnement et nos habitudes de vie. »

Point n° 2 : Fixation du nombre des adjoints

Le nombre d'adjoints est fixé par le conseil municipal, dans la limite de 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Pour la commune de Limas, le maximum est fixé à 8.

Monsieur le maire propose que le nombre d'adjoints soit fixé à 8.

Résultat du vote à main levée : question adoptée à l'unanimité (27 POUR).

Point n° 3 : Election des adjoints

Cette élection se fait à bulletins secrets et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste. Dans ce cas, la parité s'applique puisque la différence entre le nombre d'hommes et de femmes sur une liste de candidats ne doit pas être supérieure à 1, mais sans obligation stricte d'alterner.

La liste qui remporte le scrutin obtient tous les sièges à pourvoir. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Une liste de 8 adjoints a été proposée par « Vivre et agir à Limas » :

RANG	NOM ET PRENOM
1 ^{er}	GIRIN Pascal
2 ^{ème}	LAFORET Edith
3 ^{ème}	BRAYER Daniel
4 ^{ème}	PARIOT Véronique
5 ^{ème}	BOUVANT Gilles
6 ^{ème}	CALEYRON Mireille
7 ^{ème}	JOMAIN Gilles
8 ^{ème}	GIRAUD Catherine

A l'appel de leur nom par le président de séance, chaque conseiller dépose son bulletin dans l'urne puis dépouillement par les assesseurs.

Résultat du vote :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 27

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

La liste menée par Monsieur Pascal GIRIN obtient 23 voix et est donc élue.

Monsieur le Maire détaille la délégation de chacun des 8 adjoints :

RANG	ADJOINT	DELEGATION
1	Pascal GIRIN	Sécurité, concertation, vie de quartier et logement
2	Edith LAFORET	Petite enfance, Jeunesse et sports
3	Daniel BRAYER	Travaux, bâtiments, voirie, suivi de la TLPE
4	Véronique PARIOT	Développement durable, urbanisme
5	Gilles BOUVANT	Finances, ressources humaines, développement économique
6	Mireille CALEYRON	Scolaire, restauration scolaire
7	Gilbert JOMAIN	Espaces verts, fleurissement, Fêtes et cérémonie
8	Catherine GIRAUD	Affaires sociales, culture, CMJ

Allocution de Madame Lucie RIVIERE :

« Mesdames et messieurs du conseil municipal, Monsieur le président, je souhaiterais tout d'abord vous dire, que c'est pour moi un honneur et une joie de participer avec vous à la vie démocratique de Limas.

Notre objectif pour ce mandat est de participer de manière constructive et pro-active, notamment pour les projets qui nous tiennent à cœur et qui semble faire consensus dans votre équipe comme :

- *La végétalisation de la commune,*
- *La maîtrise de la perméabilité des sols et de l'urbanisme*
- *La maîtrise de la consommation d'énergie de la commune,*
- *Le soutien au développement du covoiturage*
- *L'implantation d'une résidence seniors,*
- *Le renforcement de la politique de solidarité ;*
- *La réalisation d'un jardin potager et d'un verger pour l'école.*

Pour autant, nous serons très vigilants quant à leur mise en œuvre, car ce sont des projets centraux évoqués dans notre programme et qu'ils nous semblent essentiel de les mener à bien pour l'avenir de nos enfants ainsi que pour la qualité de vie des Limassiens.

En conclusion, afin de marquer notre ouverture et aussi nos fortes attentes, nous nous sommes abstenus de participer au vote de la liste des adjoints.

Je vous remercie de votre attention. »

Point n° 4 : Lecture et remise de la charte des élus

Depuis la loi du 31 mars 2015, le dernier point de l'ordre du jour du premier conseil municipal doit être consacré à la lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

La charte comporte 7 articles.

Une copie de la charte a été remise à chaque conseiller municipal.

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux de leur présence et les informe qu'un prochain conseil municipal sera organisé lundi 15 juin à 19 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10

Michel THIEN
Maire, Vice-Président
du Conseil Départemental

